

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

62/688 du 13/7/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.2103-4

Portant reclassement et nomination de Monsieur
NGAMBOU Antoine, Instituteur de 2° échelon des
cadres de la catégorie B, hiérarchie I des ser-
vices Sociaux (Enseignement).-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A 1 ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement
ments, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 5320/MEN-DPAA du 30.8.81 portant promotion des
Instituteurs et Institutrices des cadres des services Sociaux (Enseigne-
ment) au titre de l'année 1978 ;
(/u la lettre n° 3699/MEN-DGAS-DPAA du 2.12.81 du Directeur
Général de l'Administration scolaire transmettant le dossier de l'inté-
ressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 14.11.81 ;

D.B.

D.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur NGAMBOU Antoine, Ins- tituteur de 2^e échelon indice 640, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement), en service au CEG de la Fraternité à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences de l'Education , délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérar- chie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830. ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du ^{1er.10.1981} date effective de reprise de service de l'intéressé à la ren- trée scolaire 1981-1982, et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout; où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 Juillet 1982.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA-GBA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATHEONA.

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS ;

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....3
- DFAA.....3
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/EC.....2./-